



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2008**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires réunie le 26 septembre 2008 a adopté toutes les résolutions qui lui ont été présentées tant à titre ordinaire qu'extraordinaire.

Au cours de l'assemblée, Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur général, a confirmé la stratégie, les résultats financiers et les évènements marquants de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que les perspectives d'avenir du groupe LDLC.COM.

1. A titre ordinaire :

- Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que le montant des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts. La première résolution a, ainsi, été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.746 voix
Vote contre : 2.202 voix
Abstention : 0 voix

- L'affectation du résultat de l'exercice, ainsi que le rappel des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents. La deuxième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.748 voix
Vote contre : 2.200 voix
Abstention : 0 voix

- Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008. La troisième résolution a, ainsi, été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.748 voix
Vote contre : 2.200 voix
Abstention : 0 voix

- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce. La quatrième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.746 voix
Vote contre : 2.202 voix
Abstention : 0 voix

- L'autorisation conférée au directoire, pour une durée de dix-huit mois, en vue d'opérer sur les actions de la Société en application de l'article L 225-209 du Code de commerce. La cinquième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.746 voix
Vote contre : 2.202 voix
Abstention : 0 voix

2. A titre extraordinaire :

- L'autorisation conférée au directoire, pour une durée de dix-huit mois, en vue d'annuler les actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital, par périodes de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social. La sixième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.748 voix
Vote contre : 2.200 voix
Abstention : 0 voix

- Les pouvoirs pour remplir toutes formalités de droit. La septième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.569.748 voix
Vote contre : 2.200 voix
Abstention : 0 voix

A propos de LDLC.COM :

Code ISIN	FR0000075442
Téléphone	+33 (0)4 72 52 37 77
Fax	+33 (0)4 72 52 37 78
Site internet	http://www.ldlc.com/info
Adresse	112 Chemin du Moulin Carron, Terra Nova [Business Park], 69134 Ecully Cedex